

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 à 20 heures 30**

| | | | |
|---------------------|--------------------|-------------------------------|------|
| Date de Convocation | : 16 novembre 2011 | Nombre de Membres en exercice | : 15 |
| Date d’Affichage | : 16 novembre 2011 | Nombre de présents | : 13 |
| | | Nombre de votants | : 15 |

L’an deux mil onze, le vendredi 25 novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) :

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| Anne PERDU | par | Jean FLAMANT |
| Christophe GOSSEAU | par | Didier LEMÉE |

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Suzanne GERNON à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l’ORDRE du JOUR.

Il est proposé d’ajouter au point 2 :

- Poteau Eclairage Public rue de la Ville.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 8 septembre 2011.
- 2) Taxe d’Aménagement.
- 3) Classement de la voirie communale.
- 4) Aménagement de la Forêt Communale.
- 5) Travaux.
- 6) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2011.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2011.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) POTEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE de la VILLE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le poteau d'éclairage public situé rue de la Ville est fissuré et se trouve dangereux pour les riverains.

L'USEDA doit enterrer les lignes à "fils nus" avant 2015. La commune se renseignera des conditions de réparation ou de changement dudit poteau, voir même l'enfouissement direct de cette portion de rue.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

3) TAXE d'AMENAGEMENT.

A partir du 1^{er} janvier 2012, la Taxe d'Aménagement se substituera à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE).

Les taxes TDENS et TDCAUE étaient appliquées uniquement sur tous les permis de construire de maisons individuelles ou sur les permis d'aménager de plus de 20m², quant à la TLE, la commune de BARISIS n'avait jamais délibéré pour appliquer cette taxe.

La nouvelle taxe dite "Taxe d'Aménagement" regroupera la TLE, la TDENS et la TDCAUE. Elle sera applicable sur toute construction ou aménagement de quelque nature (garage, véranda, terrasse etc...) avec une augmentation de 13 à 14% en moyenne.

Les parts TDENS et la TDCAUE seront fixées par le Conseil Général et la part TLE par les communes.

Dans le contexte actuel très difficile et afin de favoriser les nouvelles constructions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de renoncer à la part communale (ancienne TLE).

POUR la RENONCIATION: MM. François BOBO, Jean FLAMANT + pouvoir de Mme Anne PERDU, Guy PERNAUT, Didier LEMEE + pouvoir de M. Christophe GOSSEAU, Maurice BOITELLE, Avelino GOMES, MMES Françoise ARMANI et Suzanne GERON

ABSTENTIONS : M. Bernard CORDELETTE et Mme Carine KOWALSKI

CONTRE la RENONCIATION : Mais **POUR** un taux de 1% concernant les zones 1AU et 2AU MM Emmanuel FONTAINE, Yann MARTIN et Mme BAILLEUX estimant que ces deux zones pourraient être éventuellement achetées par des promoteurs pour y faire des lotissements.

De plus, c'est la possibilité pour la commune d'avoir une recette supplémentaire concernant des zones qui créeront de nouvelles charges.

4) CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Il convient de délibérer afin de classer certaines voies communales. Toutefois des renseignements seront pris quant à la signalisation routière de certaines voies notamment concernant les priorités.

Le classement de ces voies n'engendre aucune modification du Code de la Route quant au regard des articles R 415-8 et R 415-9.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) AMENAGEMENT de la FORET COMMUNALE.

Le bail d'Aménagement de la Forêt communale arrive à expiration le 31 décembre 2011 et il convient de le renouveler. Il s'agit d'un projet sur 20 ans (comme le précédent).

L'aménagement proposé consiste en la conversion de la forêt

- en futaie irrégulière de hêtres, frênes,.....sur 119 ha
- en futaie régulière sur 14,84 ha.

L'infrastructure aux Lentillières devra être améliorée par la création de deux portions de routes forestières et de trois places de dépôt-retournement afin de mieux valoriser les produits. Des pistes seront ouvertes afin d'améliorer la vidange à l'intérieur des parcelles.

Il apparaît toutefois que le tracé de piste pourrait traverser certaines propriétés privées. Renseignements seront pris auprès de l'ONF afin d'éviter tout conflit avec les propriétaires.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

AFFOUAGE.

Il convient également de prendre une délibération pour l'affouage de 2013 concernant les parcelles 20, 21, 22, 23 et 24.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) TRAVAUX.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de changer l'horloge de la Mairie dont le montant s'élève à 3 431,98 € TTC.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire le trottoir côté droit en montant de la rue Eugène Boucher, la rue du Marais et la Place de la Mairie au titre du plan triennal 2012/2014 au titre du CDDL afin d'obtenir des subventions.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Concernant la rénovation du logement de l'école maternelle, Monsieur le Maire informe les conseillers que le seul moyen d'obtenir des subventions est de passer le logement en "logement social" comme celui de la rue du Moutier.

Des devis seront demandés pour une isolation par l'extérieur ainsi que pour un chauffage dit Air-Air.

BONNE NOTE est PRISE.

7) QUESTIONS DIVERSES.

- La récolte de l'Opération Brioches a été de 772.35 € pour Barisis.

- L'USEDA doit remplacer les lampes à vapeur de mercure d'ici 2015 par du matériel d'éclairage public moins énergivores. Le coût du projet de rénovation de 70 luminaires sera de 17 150.00 € pour un retour d'investissement sur 31 ans.

- Melle BEAUMONT du Cabinet de la SEDA nous a remis son compte-rendu concernant l'étude sur la réorganisation scolaire. Celui-ci rejoint la réflexion du Comité de réflexion des parents d'élèves.

- Mme BAILLEUX informe ses collègues qu'à l'issue de la réunion concernant le SPANC, la CCVA a pris beaucoup de retard dans les contrôles. Seules 3 communes ont été faites et BARISIS devrait être contrôlée fin 2012 voir 2013.

- M. MARTIN fait remarquer que M. MEURISSE n'a élagué ses arbres qu'à niveau d'homme mais pas en hauteur.

- M. MARTIN demande si les chasseurs entretiennent les layons. D'autre part, il signale que certains chasseurs traversent des champs privés.

- M. le Maire souligne que nous n'avons toujours pas de réponse pour le piégeage des blaireaux mais qu'il suit l'affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 mn.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,
Pouvoir à Jean FLAMANT

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à Didier LEMEE

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,